

5 Administration générale

Budget Primitif 2012 - Synthèse

Rapport n° CG/2011/158

Résumé :

Ce rapport présente le projet de Budget Primitif 2012, conforme aux orientations budgétaires débattues lors de l'assemblée plénière du 24 octobre. Il se traduit par une diminution des dépenses de fonctionnement hors dépenses sociales, qui permet d'atténuer l'impact des dépenses sociales qui restent dynamique à +3,4%. Il se traduit également par une programmation pluriannuelle de nos investissements gérée au plus fin, de manière à stabiliser notre niveau d'épargne brute et nos inscriptions d'emprunts, tout en garantissant la pause fiscale actée, pour la deuxième année consécutive, dans nos orientations budgétaires.

**Pôle "chef de file" :**

Pôle fonctionnel - Direction des finances et de la commande publique

Le projet de budget primitif (BP) pour 2012 s'établit à 1156,1M€. Hors gestion active de la dette, le projet de BP 2012 se traduit par une augmentation de + 15,7M€, soit +1,5% par rapport au BP 2011.

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à 361,9M€. Hors remboursement de la dette, les crédits d'investissement **sont stables à 200,8M€ contre 200,4M€** au BP 2011, conformément aux orientations budgétaires que nous avons actées le 24 octobre.

Cette stabilisation du niveau de nos investissements est réalisée grâce à un effort portant principalement sur le lissage de nos investissements propres qui diminuent de -5,7M€, à 101,6M€ (soit -5,3%), tandis que les subventions d'investissement versées par le Département connaissent en 2012 une augmentation de +15,6%, à 91,1M€, essentiellement du fait de la forte montée en puissance des dépenses en faveur de la deuxième phase du projet de TGV Est.

La généralisation de la gestion de nos lignes d'investissement en autorisations de programme, engagée depuis le BP 2010, permet désormais un suivi optimisé des crédits nécessaires au titre de l'année, aussi bien pour les opérations de maîtrise d'ouvrage que pour les principaux programmes de subvention d'équipement. Cette gestion rationalisée se traduit progressivement par une meilleure convergence entre les montants prévus au BP et ceux constatés au compte administratif, et donc par une amélioration des taux d'exécution du budget. Sur 101,6M€ de crédits d'investissement gérés en maîtrise d'ouvrage, 59,4M€ sont désormais gérés en AP. Sur 91,1M€ de crédits pour subventions, 65,95M€ sont gérés en AP.

Au total ce sont 62,5 % des dépenses d'investissement inscrites au BP 2012 qui sont gérées désormais en AP, contre 55,8 % au BP 2011.

Les **dépenses de fonctionnement** s'établissent à **794,3M€, contre 779,5M€** au BP 2011, en une augmentation de + 14,8M€, **soit +1,9%**.

**En fonctionnement, le Département continue d'assurer une stricte maîtrise des dépenses propres, en particulier le fonctionnement de son administration et de sa masse salariale. Hors dépenses sociales, le budget de fonctionnement du Conseil Général est en légère diminution à 328,4M€ (soit -0,2% par rapport au BP 2011).**

Le rythme d'augmentation des dépenses sociales, bien que réduit de moitié par rapport au BP 2011, reste dynamique à +3,4%. Les dépenses sociales inscrites au BP 2012 s'élèvent au total à 465,9M€, soit une forte augmentation de +15,3M€ par rapport au BP 2011, qui touche l'ensemble des allocations sociales : + 4,7M€ prévus en faveur des personnes âgées principalement au titre de l'APA ; + 4,8M€ prévus en faveur des personnes handicapées, au titre tant des allocations compensatrices que des frais d'hébergement ; enfin +2,9M€ pour le RSA.

Seule la stricte maîtrise de nos dépenses de fonctionnement hors secteur social permet d'atténuer la progression de notre section de fonctionnement légèrement en deçà de 1,9%.

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, elles progressent de 12,6M€ et s'établissent à 891,3M€. Cette évolution atone de nos recettes de fonctionnement, à un rythme de +1,5% (contre 1,7% pour l'inflation anticipée) s'explique par un gel des dotations d'Etat et par une prévision de croissance très limitée tant des produits de fiscalité directe que de fiscalité indirecte :

La fiscalité directe s'élève à 269,2M€ (contre 262,1M€ au BP 2011), dont 141,1M€ de taxe sur le foncier bâti et 128,1M€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La taxe foncière représente 15% des recettes de fonctionnement du Département et reste la seule ressource hors emprunt sur laquelle le Conseil Général dispose encore d'une marge de manœuvre. Cependant, conformément aux orientations budgétaires, le choix qui vous est proposé est celui d'une pause fiscale pour la deuxième année consécutive.

Le produit de fiscalité indirecte est en faible progression et s'élève à 293,3M€ au BP 2012 (contre 290,3M€ au BP 2011), soit seulement +1% de progression, notamment en raison d'un produit de droits de mutation anticipé en légère baisse pour tenir compte du contexte dégradé du marché de l'immobilier et des incertitudes concernant son évolution en 2012.

Face à un rythme d'évolution maîtrisé de nos dépenses de fonctionnement à +1,9%, nos recettes progressent moins vite encore à +1,5%. Il en résulte une dégradation du niveau de notre épargne par rapport au BP 2011. Le projet de BP 2012 dégage une épargne brute prévisionnelle de 97,2 M€, en légère diminution de -2,2 M€ par rapport à 2011.

L'appel à l'emprunt nécessaire pour financer nos projets est inscrit à hauteur de 124,5M€, soit un niveau stable par rapport au BP 2011. Ce montant reste toutefois en net retrait par rapport aux exercices 2009 et 2010 (soit 187M€ et 131M€), et traduit les efforts constants de notre collectivité pour stabiliser son endettement.

Cette diminution progressive de l'appel à l'emprunt est essentielle pour stabiliser notre encours de dette et pour respecter notre objectif de conserver durablement un ratio de désendettement raisonnable, c'est-à-dire n'excédant pas significativement 6 années, conformément à nos orientations budgétaires arrêtées le 24 octobre.

Cet équilibre est rendu possible, tout en garantissant la pause fiscale, grâce à l'indispensable maîtrise de nos dépenses propres de fonctionnement et à une programmation optimisée de nos investissements.

-  
- -  
-

# **LES DEPENSES**

## **Dépenses de fonctionnement**

Le présent rapport retrace de façon synthétique les évolutions de crédits de chaque politique. L'explicitation précise des évolutions de crédits est détaillée quant à elle dans les rapports afférents à chaque axe d'intervention.

## **Aménagement du Territoire**

Les crédits de fonctionnement alloués aux politiques d'Aménagement du territoire sont maîtrisés, en augmentation de 0,2M€, et s'élèvent à 69,1 M€ au BP 2012, soit 8,6% du total des dépenses de fonctionnement.

### **Transports**

Les crédits de fonctionnement alloués à la politique Transports (50,7 M€) sont en hausse de 0,3 M€, soit une hausse très maîtrisée de moins de 1%. Cette évolution traduit pour l'essentiel l'actualisation des marchés de transports et l'augmentation prévisionnelle du coût des carburants.

### **Routes**

La politique des Routes voit ses crédits de fonctionnement du BP 2011 reconduits au BP 2012 à 12,3 M€. Il s'agit des crédits pour l'entretien courant des routes et pour la viabilité hivernale.

### **Aménagement, habitat et urbanisme**

Il est inscrit 6,2 M€ pour cette politique au BP 2012 soit une baisse de -0,1 M€.

## **Développement des Territoires**

Les crédits de fonctionnement alloués à la mise en œuvre des politiques de développement des Territoires diminuent de -0,9 M€ et s'élèvent à 47,7 M€, soit 6% du montant total des dépenses de fonctionnement.

### **Développement économique**

Les crédits consacrés au développement économique diminuent de -0,6 M€ et s'élèvent à 10,4 M€, conformément aux décisions de révision des politiques publiques prises par notre assemblée, en faveur d'un recentrage sur les opérations CONNECTUS, ALSATEC et les pôles de compétitivité.

### **Développement local et cohésion urbaine**

La politique Développement local et cohésion urbaine représente 3,5 M€ en 2011 (diminution de - 0,1 M€ en ajustant strictement les crédits aux besoins).

## **Protection de l'environnement**

Les crédits de fonctionnement affectés à la mise en œuvre de la politique Protection de l'environnement augmentent de 0,22 M€ (3,4 M€ contre 3,2 M€ en 2011) ; cette progression concerne essentiellement le plan de gestion des déchets (convention ADEME) et la lutte contre la pollution de l'air.

## **Sécurité**

La politique Sécurité diminue de -0,4 M€ et s'élève à 30,1 M€. Cette évolution s'explique par la fin de la prise en charge par le Conseil général de la part due au SDIS par la CUS.

## **Epanouissement de la Personne**

Les politiques d'Epanouissement de la Personne voient leurs crédits de fonctionnement très légèrement augmenter (de moins de 0,1 M€) pour atteindre un montant de 38,7 M€, soit 4,8% des dépenses de fonctionnement du BP 2012.

### **Education formation**

Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique s'élèvent à 22,7 M€ et sont en baisse de -0,4 M€ notamment grâce à la maîtrise des crédits pour la maintenance courante des collèges publics et pour le fonctionnement du Vaisseau.

### **Culture et patrimoine**

Il est inscrit 8,9 M€ pour la politique Culture et Formation, soit une hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2011. Ils financent la participation du Département au syndicat mixte Lalique et aux centres d'interprétation du patrimoine existants et nouveaux.

### **Jeunesse, sport et loisirs**

Les crédits de fonctionnement de la politique Jeunesse, sports et loisirs sont stables à 7,1 M€.

## **Aide à la Personne**

La masse la plus importante des dépenses de fonctionnement concerne les dépenses des politiques d'Aide à la Personne : 466 M€ contre 450,7 M€ au BP 2011, soit une augmentation contenue à + 3,4%. Elles représentent 58,6% des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2012.

### **Santé publique**

Les crédits de la politique Santé Publique s'élèvent à 3,4 M€, en diminution de -2,6 M€ du fait du changement d'imputation des crédits consacrés à la Protection maternelle et infantile dans le cadre de la convention avec la Ville de Strasbourg vers la ligne « Lieux d'accueil du public » (cf. *infra*).

### **Enfance et famille**

La politique Enfance et Famille est stable à 111,9 M€ (112,1 M€ au BP 2011).

## **Personnes handicapées**

Il est inscrit 93,6 M€ pour cette politique au BP 2011 contre 88,8 M€ au BP 2011. Cette hausse de 4,8 M€ est due notamment à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH) ainsi qu'aux crédits nécessaires à la prise en charge des frais d'accueil des personnes handicapées dont la hausse est due à l'évolution des prix de journée et à l'ouverture de nouvelles places d'hébergement.

## **Personnes âgées**

Les crédits de la politique Personnes âgées s'élèvent à 116,7 M€ contre 112 M€ au BP 2011. Cette hausse de +4,7 M€ s'explique par l'augmentation des tarifs des prestataires, par le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile ainsi que par l'effet cumulé du renouvellement des conventions avec les établissements et des créations de place pour l'APA en établissement.

## **Personnes en situation de précarité**

Les crédits alloués à la mise en œuvre de la politique Personnes en situation de précarité connaissent une augmentation de 3 M€ (129,2 M€ contre 126 M€) liée à l'engagement du Département dans le dispositif des Contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Dans la continuité de l'engagement très volontariste de notre collectivité en faveur de de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, il est proposé que le Conseil Général du Bas-Rhin expérimente, sur le principe du volontariat, un nouveau dispositif à destination des bénéficiaires du RSA, les plus éloignés de l'emploi, afin de renforcer la lutte contre les exclusions : le contrat aidé de 7 heures par semaine. Il s'agit d'un nouvel outil d'insertion qui permettra à ses bénéficiaires de reprendre confiance en eux en intégrant progressivement un parcours vers l'emploi. Dans le Bas-Rhin, 200 contrats pourraient ainsi être mis en place en 2012.

## **Lieux d'accueil du public**

La politique Lieux d'accueil du public augmente fortement en 2012 (11,1 M€ contre 5,5 M€ au BP 2011). Sur cette politique est désormais intégralement financée la Convention avec la Ville de Strasbourg. A périmètre constant, les crédits sont stables.

## **Administration Générale**

Les crédits de fonctionnement concernant l'Administration générale sont stables avec un total de 172,8 M€. Ils représentent 21,7% des dépenses de fonctionnement.

## **Services supports (systèmes d'information et moyens généraux)**

La politique Services supports voit ses crédits de fonctionnement baisser de -0,4 M€ (16,2 M€ pour 2012) grâce à des diminutions de frais de télécommunication et de maintenance des logiciels.

## **Ressources Humaines**

Les crédits affectés aux charges de personnel sont en augmentation très limitée de 0,8 M€ (134,5 M€), soit environ + 0,7%, hausse qui intègre les augmentations liées aux aspects statutaires et réglementaires des rémunérations.

## **Gestion Financière**

L'augmentation limitée du stock de la dette et les anticipations de taux pour 2012 permettent de stabiliser les crédits pour les intérêts à un montant de 16,1 M€.

# Dépenses d'investissement

## Aménagement du Territoire

L'Aménagement du Territoire représente, avec 92,3 M€, la principale part de notre section d'investissement. Ces crédits représentent 46,7% du total des dépenses d'investissements (hors dette) inscrits au BP 2012. Ils passent de 82 M€ au BP 2011 à 92,3 M€ au BP 2012, en intégrant l'investissement de 16 M€ dans le TGV (+10 M€ par rapport à 2011).

### Technologie Information et Communication

Les dépenses d'investissement de cette politique sont portées de 0,03 M€ à 0,05 M€.

### Transports

La politique Transports voit ses crédits augmenter de 10,4 M€ (22,3 M€ contre 11,8 M€ en 2011) avec en particulier 16 M€ de crédits inscrits pour la deuxième phase du TGV Est. Les crédits des bacs rhénans et du TSPO sont stables, ceux du Réseau 67 sont en hausse de +0,7 M€ pour le renouvellement et l'acquisition de cars et le déploiement de la billettique.

### Routes

Les crédits affectés aux Routes sont en légère diminution (-0,2 M€) et s'élèvent à 52,2 M€.

### Aménagement, habitat et urbanisme

Les crédits d'investissement de cette politique sont stables à 17,7 M€ au BP 2012.

## Développement des Territoires

Les politiques de Développement des Territoires représentent un montant total de 35,6 M€ soit 18% des dépenses d'investissement hors dette (inscriptions de crédits en diminution de -4,1 M€).

### Développement économique

Les dépenses de cette politique concernent les plateformes départementales d'activités, l'immobilier d'entreprise et le développement de notre représentation à Paris. Elles diminuent de -4,9 M€ du fait des plateformes d'activité dont le financement sera assuré par les reports de crédits. Les crédits de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont, pour leur part, en hausse de 2,2 M€.

### Développement local et cohésion urbaine

Les crédits affectés à la mise en œuvre de la politique Développement local et cohésion urbaine s'établissent à 4 M€.

### Protection de l'environnement

La politique Protection de l'environnement voit ses crédits d'investissement augmenter de 1,7 M€ (11,5 M€ en 2012) du fait d'une hausse des investissements pour la gestion de l'eau.

## **Epanouissement de la Personne**

Avec 51,6 M€ au BP 2012, les crédits d'investissement alloués aux politiques d'Epanouissement de la Personne représentent 26,1% des dépenses d'investissement totales.

### **Education formation**

La politique Education et formation représente 33,1 M€. La construction et la restructuration des collèges publics ainsi que le gros entretien sont maîtrisés (respectivement -0,6 M€ et -0,4 M€).

### **Culture et patrimoine**

Les dépenses d'investissement de la politique Culture et Patrimoine représentent 4,7 M€. Les crédits inscrits permettent de répondre aux engagements du Conseil général pris dans le cadre des Contrats de territoires en matière de structures de création et de diffusion culturelle, d'équipements culturels et muséographiques et de bibliothèques.

### **Jeunesse, sport et loisirs**

Il est proposé 8,7 M€ pour cette politique au BP 2012 (-0,65 M€) grâce à la maîtrise des inscriptions en faveur des équipements socio-éducatifs dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements.

## **Aide à la Personne**

Pour les politiques d'Aide à la Personne, les crédits inscrits en section d'investissement passent de 11,2 M€ à 9,8 M€ et représentent 5% des dépenses d'investissement totales.

### **Santé publique**

La politique Santé publique voit ses dépenses d'investissement diminuer de -0,2 M€ en raison de la mise en place d'une gestion en AP (1,3 M€ en 2012).

### **Enfance et famille**

Les dépenses de cette politique sont en baisse de -0,9 M€ (1,3 M€ au BP 2012) en raison de la fin de la reconstruction de la pouponnière du Foyer de l'Enfance.

### **Personnes âgées**

Les crédits de la politique Personnes âgées s'élèvent à 5,9 M€ au BP 2012 (-0,3 M€). Ces crédits correspondent aux besoins liés aux projets de création, extension et reconstruction d'EHPAD.

### **Personnes en situation de précarité**

Les dépenses d'investissement de la politique Personnes en situation de précarité restent stables à 0,12 M€.

### **Lieux d'accueil du public**

Les dépenses pour la politique Lieux d'accueil du public sont stables à 1,1 M€ au BP 2012.

## **Administration Générale**

Les dépenses d'investissement pour l'Administration générale (172,6 M€) sont, hors gestion financière, en diminution de -1,2 M€.

### **Services supports**

Les crédits d'investissement affectés aux services supports sont en diminution de -1,2 M€ et s'établissent à 10,4 M€. La baisse est principalement imputable au matériel de téléphonie grâce à la migration vers la téléphonie sur IP intervenue en 2011.

### **Gestion Financière**

Les crédits s'élèvent à 161,1 M€, soit 20,6 M€ supplémentaires par rapport au BP 2011 du fait principalement de l'augmentation de 20 M€ en dépenses et en recettes des inscriptions liées à notre gestion active de la dette (emprunts CLTR- crédits long terme revolving). Hors gestion active de la dette, l'annuité en capital connaît une hausse très limitée de +0,6 M€, liée à l'accroissement anticipé de l'encours de la dette en 2011.

# **LES RECETTES**

## **La fiscalité directe**

Le montant prévisionnel de la fiscalité directe départementale inscrit au projet de budget primitif pour 2012 s'élève à **269,2 M€**. Il comprend les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties (141,1 M€), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (128,1M€).

## **La fiscalité indirecte**

Le montant prévisionnel de la fiscalité indirecte inscrit au projet de budget primitif pour 2012 s'élève à **293,3 M€**. Ce produit comprend les impositions suivantes :

### **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**

Un montant de 83 M€ est inscrit au projet de budget primitif pour 2012 (contre 86,1M€ en 2011). Le montant inscrit au budget 2012 prend en compte les anciens DMTO perçus par l'Etat et transférés aux Départements dès 2011.

Ce montant prévisionnel est en retrait par rapport au montant budgété en 2011 et au produit prévisionnel encaissé en 2011 de 90 M€. Il tient compte par prudence des incertitudes économiques actuelles pouvant impacter le produit en 2012.

### **La taxe sur les consommations finales d'électricité**

La taxe concerne les consommateurs tant professionnels que non professionnels. Le coefficient multiplicateur a été fixé à 4 par délibération du 19 septembre 2011.

Le produit est prévu pour 9,8 M€ en 2012.

### **La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)**

La loi de généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui se substitue depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API), est entré dans son régime de croisière en 2010. Son financement est assuré à titre principal par la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Un montant de 75 M€ est inscrit au projet de budget primitif 2012.

### **La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)**

Un montant prévisionnel de 118,5 M€ est prévu au projet de budget primitif 2012. Ce montant intègre le versement complémentaire de 62 M€ au titre du mécanisme de garantie prévu par la loi de finances initiale 2010.

### **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)**

L'article 77-2.2 de la loi de finances 2010 intègre cette nouvelle recette dans le mécanisme de garantie. Un montant de 2 M€ est prévu au projet de budget primitif 2012.

**La taxe départementale d'aménagement** est prévue pour 5 M€. Elle remplace la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) et la taxe au titre du Conseil d'architecture et d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Elle constitue une recette affectée.

**Les dotations d'Etat** (fonctionnement et investissement) : 272,9 M€ (le montant intègre les dotations de neutralisation prévues par le mécanisme de garantie de ressources soit 60,4 M€).

Dotations d'Etat	2011	2012
DGF	170 714 692 €	170 714 692 €
DGD	6 132 601 €	6 244 669 €
DGE	2 500 000 €	2 500 000 €
FCTVA	14 000 000 €	12 000 000 €
FMDI	8 000 000 €	7 744 388 €
DDEC	5 600 000 €	5 600 000 €
Compensations fiscales	8 261 411 €	7 755 789 €
DCRTP – FNGIR	60 408 969 €	60 408 969 €
<b>Total</b>	<b>275 617 673 €</b>	<b>272 968 507 €</b>

Conformément aux dispositions prévues dans la loi de programmation des finances publiques et de finances pour 2012, les concours de l'Etat ne progresseront pas en 2012 à l'exception du FCTVA. Les quelques progressions concédées sur la DGF seront reprises sur les compensations fiscales.

Le projet de loi de finances 2012 prévoit la reconduction pour une année supplémentaire du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI). Un montant de 7,7 M€ est donc inscrit au projet de budget primitif 2012.

La réforme de la taxe professionnelle 2010 entraînera une modification du mode de calcul du potentiel fiscal et financier des Départements sur la période 2011-2012. De ce fait, l'écart de richesse en défaveur du Département du Bas-Rhin par rapport à la moyenne nationale se réduira dans les deux prochaines années.

Il devrait résulter de cette nouvelle situation :

- une baisse de la dotation de péréquation urbaine de la DGF ;
- une baisse de l'attribution du fonds de péréquation DMTO dès 2012.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Rappel BP 2011 intégrant les changements de périmètre de la réforme fiscale</b>	<b>Prévisions 2012</b>	<b>Evolution 2012/2011 (en M€)</b>	<b>Evolution 2012/2011 (%)</b>
<b>dont Fiscalité Directe</b>	<b>262,1 M€</b>	<b>269,2 M€</b>	<b>+7,1 M€</b>	<b>+2,7 %</b>
Dont TFB	136,3 M€	141,1 M€	+4,7 M€	+3,5 %
Dont CVAE	125,7 M€	128,1 M€	+2,4 M€	+1,9 %
<b>dont Fiscalité indirecte</b>	<b>290,3 M€</b>	<b>293,3 M€</b>	<b>+ 3 M€</b>	<b>+ 1 %</b>
dont DMTO	86,1 M€	83 M€	-3 M€	-3,4 %
dont TSCA	115 M€	118,5M€	+ 3,4 M€	+ 3 %
dont IFER	1,8 M€	2 M€	+ 2 M€	/
dont TIPP	73,6 M€	75 M€		+1,9 %
dont TDENS	3 M€	Remplacées par TA		
dont Taxe CAUE	1 M€			
dont Taxe d'aménagement (TA)	/	5 M€		
dont Taxe sur l'électricité	9,8 M€	9,8 M€	0	0%
<b>dont Dotations d'Etat</b> (dont nouvelles compensations de la réforme de la TP)	<b>253,5 M€</b>	<b>252,9 M€</b>	<b>-0,6 M€</b>	<b>-0,2 %</b>
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>878,7 M€</b>	<b>891,3 M€</b>	<b>+12,6 M€</b>	<b>+1,5 %</b>

-  
- -  
-

## Budget annexe du Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR)

Le SPVBR a été créé le **1er janvier 2010** au sein de la DTAT du Pôle Aménagement du Territoire. Le transfert du parc de l'Équipement a été l'occasion de regrouper au sein d'un même service tous les moyens affectés à **l'entretien de la flotte de véhicules** du Conseil Général. Le SPVBR réalise les acquisitions de véhicules, la maintenance préventive et curative et prend en charge l'ensemble des dépenses engendrées par ces derniers. Les véhicules sont mis à disposition des services contre versement d'une location.

En ce qui concerne le volet budgétaire, le SPVBR dispose d'un **budget annexe**. L'activité qui sera réalisée pour le SDIS, soumise au champ concurrentiel, restera résiduelle (moins de 5% des recettes du budget annexe), ce qui justifie une nomenclature comptable **M52**.

Le budget est structuré sous la forme de recettes et de dépenses qui s'équilibrent.

### 1. Les dépenses :

Elles englobent la masse salariale des agents du SPVBR, toutes les dépenses liées à l'achat, à l'entretien et à l'amortissement des véhicules, les dépenses de fonctionnement du service. Certaines de ces dépenses font l'objet d'un remboursement au budget principal de la collectivité (dépenses afférentes aux ressources humaines, à l'immobilier, à l'équipement informatique, aux moyens généraux).

En section de **fonctionnement** :

En €	BP2011	TOTAL CREDITS 2011	BP 2012 proposé	BP2012/2011
Section de fonctionnement	7 735 000,00	7 943 275,96	<b>7 506 000,00</b>	<b>- 2,96 %</b>

Le budget proposé pour 2012 est en baisse par rapport au BP 2011 en raison de l'évolution de la relation SPVBR – Parc Départemental d'Erstein (PDE), ce dernier prenant en charge directement les dépenses afférentes à son matériel.

En section **d'investissement** :

En €	BP2011	TOTAL CREDITS 2011	BP 2012 proposé	BP2012/2011
Section d'investissement	1 900 000,00	3 168 476,73	<b>1 650 000,00</b>	<b>- 13,16 %</b>

Le montant de 1,650 M€ demandé en section d'investissement est issu de la dotation aux amortissements du matériel et des véhicules ainsi que du versement du FCTVA. Les dépenses concerneront l'acquisition de **matériel de transport** (0,3 M€) et de **matériel et d'outillage technique** (1,35 M€).

## 2. Les recettes :

Elles sont issues principalement des locations de matériels mis à disposition et entretenus par le SPVBR à ses deux principaux clients :

- **les UTAT** pour les véhicules et matériels utilisés pour assurer l'entretien et la viabilité hivernale des 3600 km de routes départementales,
- **la DSG** pour les véhicules utilisés par les autres services du Conseil Général.

Des activités complémentaires réalisées par le SPVBR assurent également une part des recettes :

- l'entretien des bacs rhénans (activité stable par rapport à 2011)
- la réalisation de circuits de viabilité hivernale pour le compte des UTAT (activité stable par rapport à 2011)
- la réalisation de prestations de mécanicien pour le Parc Départemental d'Erstein

Les prestations sont facturées par application d'un barème.

En section de **fonctionnement** :

En €	BP2011	TOTAL CREDITS 2011	BP 2012 proposé	BP2012/2011
<b>Section de fonctionnement</b>	7 735 000,00	7 943 275,96	<b>7 506 000,00</b>	<b>- 2,96 %</b>

Une baisse de recette est due à la fin de la mise en location de la flotte du parc d'Erstein. Cette baisse est partiellement compensée par la mise en location de la flotte des EMB ainsi que l'activité réalisée pour le compte du SDIS.

Des ajustements du barème de location ont également été opérés par catégorie de matériels après examen des éléments issus de la comptabilité analytique du SPVBR de telle manière à approcher le coût réel des prestations. Ces ajustements ont notamment intégré l'effet de la hausse du prix des carburants.

**Le barème proposé pour 2012 est joint en annexe.**

En section **d'investissement** :

En €	BP2011	TOTAL CREDITS 2011	BP 2012 proposé	BP2012/2011
<b>Section d'investissement</b>	1 900 000,00	3 168 476,73	<b>1 650 000,00</b>	<b>- 13,16 %</b>

Ces recettes sont mécaniquement liées la dotation aux amortissements provenant des dépenses de la section de fonctionnement ainsi que du versement du FCVTA.

**Au total le montant du budget annexe proposé s'élève à 9,156 M€, équilibré en recettes et en dépenses.**

Par ailleurs il vous est proposé de délibérer sur **la gestion de la dette et de la trésorerie.**

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité permet de donner délégation au Président du Conseil Général pour contracter les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer les actes nécessaires à cet effet.

Il est proposé d'accorder délégation au Président pour l'exercice 2012. Les caractéristiques principales des prêts que le Président est autorisé à souscrire sont les suivantes :

Le montant de l'emprunt à souscrire, compte-tenu des remboursements qui interviendront, ne peut excéder 124,5 M€, pour des durées maximales de 20 ans et éventuellement pour une tranche d'un montant maximum de 50 M€ sur 30 ans.

L'amortissement du capital peut être constant, ou progressif en cas d'échéances constantes, ou atypique éventuellement, un différé d'amortissement d'un an éventuellement peut être mis en place.

Des emprunts CLTR (crédit long terme renouvelable) peuvent être réalisés (crédit revolving), il s'agit de prêts assortis à une ligne de crédit de trésorerie.

Les index des emprunts à taux variables ou révisables peuvent être les suivants :

EONIA (TMP)  
T4M  
TAM  
TAG  
EURIBOR 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois  
TMO, TME  
TEC  
Livret A, Livret d'Épargne populaire  
CMS (constant maturity swap)  
l'inflation.

Les emprunts peuvent être faits à taux fixe.

Les emprunts seront réalisés exclusivement en euros.

Des remboursements anticipés peuvent être faits, ils peuvent être définitifs ou temporaires (cas des crédits revolving CLTR).

Les tirages peuvent être échelonnés dans le temps.

La délégation donnée au Président du Conseil Général concerne aussi sa faculté de passer d'un taux fixe à un taux variable ou vice versa, de changer d'index variable ou révisable, de modifier la périodicité du remboursement voire le mode de remboursement et de procéder à des remboursements anticipés partiels ou totaux et la possibilité éventuelle d'allonger la durée des prêts.

Les emprunts à contracter pourront également avoir pour caractéristiques d'être des emprunts dits « structurés » c'est à dire comporter des produits de couverture de taux. Les index ne pourront être que ceux cités ci-dessus.

Le Département souhaite en effet mener une politique de gestion active de sa dette, avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité.

A la date du 31/12/2011, l'encours de la dette devrait présenter les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 600 M€ (prévisionnel)  
y compris crédit revolving de 160 M€  
dont 55 % de dette à taux variable  
et 45 % de dette à taux fixe.

Encours de la dette envisagée pour l'année N + 1 : 625 M€  
Pour 2012, l'appel à l'emprunt s'inscrira dans la continuité de l'année 2011, en cherchant à maintenir une parité entre la part variable et la part fixe de l'encours de dette du Département. Cet équilibre permettra de sécuriser l'encours de la dette départementale contre le risque d'augmentation des taux, tout en optimisant la charge de la dette.

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Département souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses de taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

L'assemblée délibérante décide, dans un souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires du 15 septembre 1992 et du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)  
et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)  
et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)  
et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)  
et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 20 années.  
En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

le TAG  
le T4M  
le TAM  
l'EONIA  
le TMP  
le TMO  
le TME  
l'EURIBOR 1, 3, 6, 12 mois  
le TEC  
le CMS  
l'inflation  
ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Les articles 18 et 24 de l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ont créé la possibilité de déléguer au Président du Conseil Général le pouvoir de contracter une ligne de crédit de trésorerie qui permet d'ajuster au quotidien la trésorerie sans faire appel prématurément à

l'emprunt. Il est proposé de donner pouvoir au Président du Conseil Général de contracter, après mise en concurrence, 1 ou 2 ligne(s) de crédit de trésorerie pour un montant maximal de 100 M€ pour 2013.

Par ailleurs il vous est proposé de vous prononcer sur les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies.

Vous sont présentés, pour approbation, en annexe, pour l'année 2012, les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes, soit :

- Annexe 1 : Tarifs de la régie de recettes du Foyer de l'Enfance
- Annexe 2 : Tarifs de la régie de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin
- Annexe 3 : Tarifs des publications et autres produits encaissés par les Archives Départementales

Les conditions tarifaires restent inchangées entre 2011 et 2012 sauf pour :

#### **Archives départementales**

Plusieurs précisions ont été apportées concernant les Tarifs de reproduction et de réutilisation et spécialement les dispositions suivantes :

- les établissements culturels publics (archives, bibliothèques, musées, Inventaire régional...) sont exonérés de toute redevance de réutilisation (les éventuels frais de fourniture restant dus).
- Les déposants et donateurs de fonds privés sont également exonérés de droits de réutilisation pour leurs fonds, qui ne relèvent pas du champ de la réutilisation des informations publiques.
- les publications papier au tirage inférieur ou égal à 2 000 exemplaires et reproduisant moins de 20 vues - excepté les produits publicitaires - sont, qu'elles soient payantes ou gratuites, exonérées de droits de réutilisation.

#### **Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin**

Les modifications de tarifs de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin ont été présentées lors de la séance du Conseil Général du mois de juin 2011.

Les tarifs des régies de la maison de Wangenbourg, du Haut-Koenigsbourg et du Vaisseau figurent dans les rapports respectifs.

## Taux modulés des communes et EPCI applicables en 2012

Il vous est aussi proposé une actualisation des taux modulés pour 2012 :

### Propositions de taux modulés communaux et intercommunaux pour 2012

S'agissant des taux applicables en 2012, il vous est proposé de reconduire les modalités d'actualisation adoptées par notre assemblée plénière les 12 et 13 décembre 2005.

Il en résulte les propositions suivantes :

a) pour les communes :

Sur les 527 communes que compte le département :

- 460 communes conserveraient leur taux actuel,
- 32 communes gagneraient un point,
- 35 communes perdraient un point.

Le taux modulé moyen serait quasiment inchangé. Il s'élèverait à **30,64 %**, contre 30,65 % en 2011 et 30,64 % en 2010.

b) pour les communautés de communes

Pour les 44 EPCI concernés (hors CUS qui n'a pas de taux modulé) :

- 40 communautés de communes conserveraient leur taux,
- 3 collectivités gagneraient 1 point,
- 1 EPCI perdrait un point.

Le taux modulé moyen des EPCI serait en très légère diminution par rapport à celui de 2011, soit **26,61 %**, contre 26,57 %.

**Le détail des taux proposés pour les communes et les EPCI est joint en annexe du présent rapport.**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général du Bas-Rhin :*

*Décide de voter le budget au niveau des chapitres par nature.*

*Approuve le Budget Primitif pour 2012 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 156 149 167,46 €.*

*Autorise son Président à passer toute opération comptable dans le cadre de l'établissement du Budget Primitif et approuve les modifications par rapport au projet de Budget Primitif et autorise le Président du Conseil Général à mettre à jour la présentation comptable définitive pour 2012 lorsque les dernières modifications réglementaires seront publiées.*

*Précise que les enveloppes de subventions (en investissement et en fonctionnement) telles qu'elles sont prévues dans les différentes politiques sont un montant annuel maximum à respecter strictement.*

*Approuve les montants des budgets annexes en dépenses et en recettes :*

*Parc d'entretien des cours d'eau qui s'élève en dépenses et en recettes à 4 287 624,00 €.*

*Laboratoire départemental d'Analyses qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 522 960,00 €.*

*Foyer de l'Enfance qui s'élève en dépenses et en recettes à 12 810 259,70 €.*

*Le Vaisseau qui s'élève en dépenses et en recettes à 496 790,00 €.*

*Le Parc des véhicules et bacs rhénans qui s'élève en dépenses et en recettes à 9 156 000,00 €.*

*Autorise un virement de 25 000 € du chapitre 011 au chapitre 012 conformément au projet de décision modificative du laboratoire départemental d'analyses.*

*Décide de fixer le volume des emprunts à 124,5 M€ auquel se rajoute un montant de 100 M€ maximum pour le financement d'emprunts pouvant être remboursés par anticipation le cas échéant.*

*Décide de fixer les produits fiscaux à mettre en recouvrement à 562 525 711,00 €.*

*Décide de neutraliser entièrement l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires.*

*Donne délégation à son Président :*

*pour décider après consultation des établissements bancaires des emprunts à contracter et le cas échéant pour procéder à toute opération financière de gestion des emprunts (remboursements anticipés, refinancement...).*

*Les emprunts à contracter pourront également avoir pour caractéristiques d'être des emprunts dits « structurés » c'est à dire comporter des produits de couverture de taux. Les index ne pourront être que ceux cités ci-dessus.*

*Décide de donner délégation au Président du Conseil Général pour contracter le(s) contrat(s) de crédits de trésorerie pour 2013 pour un montant maximum de 100 M€.*

*Décide de donner délégation au Président du Conseil Général pour les opérations de couverture de taux d'intérêt*

*et l'autorise :*

*à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,*

*à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,*

*à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,*

*à réaliser l'opération arrêtée,*

*à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux articles précédents.*

*Les autorisations sont valables jusqu'à la fin de l'année 2012.*

*L'assemblée délégataire est tenue informée de chaque contrat conclu lors de la séance suivant la réalisation de l'opération dans les conditions requises par les textes applicables.*

*Une annexe sera jointe au compte administratif ainsi qu'au budget primitif de chaque exercice suivant la date de conclusion du ou des contrats, présentant les caractéristiques de chaque contrat, le montant des éléments de dettes couverts et les pertes et profits constatés sur chaque opération.*

*Le Département souhaite en effet mener une politique de gestion active de sa dette, avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité.*

*A la date du 31/12/2011, l'encours de la dette devrait présenter les caractéristiques suivantes :*

*Encours total de la dette : 600 M€ (prévisionnel)  
y compris crédit revolving de 160 M€  
dont 55 % de dette à taux fixe  
et 45 % de dette à taux variable.*

*Encours de la dette envisagée pour l'année N + 1 : 625 M€  
dont 50 % de dette à taux fixe  
50 % de dette à taux variable.*

*Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Département souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses de taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.*

*L'assemblée délibérante décide, dans un souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires du 15 septembre 1992 et du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :*

*des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)  
et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)  
et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)  
et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)  
et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)  
et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées).*

*L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.*

*En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.*

*La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 20 années.  
En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.*

*Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :*

*le TAG*

*le T4M*

*le TAM*

*l'EONIA*

*le TMP*

*le TMO*

*le TME*

*l'EURIBOR 1, 3, 6, 12 mois*

*le TEC*

*le CMS*

*l'inflation*

*ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.*

*Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.*

*Donne également délégation à son Président pour signer les conventions financières et contrats d'objectifs selon les modèles types figurant au Règlement Financier avec les organismes bénéficiaires de subventions individualisées dès le Budget Primitif.*

*Approuve les tarifs pour 2012 du Parc des véhicules et bacs rhénans tels que joints en annexe.*

*Approuve les tarifs pour 2012 des diverses régies retracées en annexe.*

*Donne délégation à la commission permanente pour modifier le Règlement Financier et ses annexes.*

*Et sur proposition de la commission du développement des territoires, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général arrête les nouveaux taux modulés applicables aux communes et aux EPCI à compter du 1er janvier 2012, tels que proposés en annexes du rapport.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL